

Un concept innovant

Initié par les partenaires sociaux du 1 % Logement, le PASS-GRL® conjugue les avantages d'un contrat d'assurance contre les impayés de loyers avec les bénéfices d'une analyse sociale et d'un traitement rapide adapté pour les locataires en difficulté de paiement.

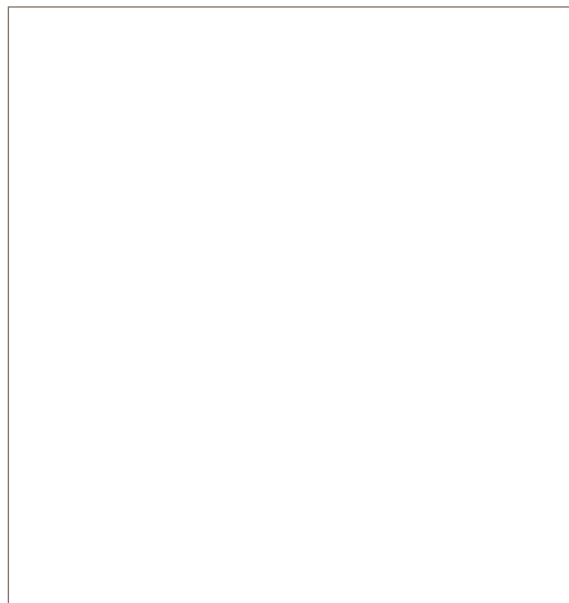
Dispositif garanti par
le 1 % Logement
et l'Etat



Le PASS-GRL®

participe à l'intérêt général en favorisant l'accès au logement pour le plus grand nombre

La confiance rétablie,
Des garanties renforcées
pour le bailleur,
Une offre locative accrue.



www.passgrl.fr



PASS-GRL® est une marque déposée pour le compte du 1 % Logement

GARANTIE DES RISQUES LOCATIFS PASS-GRL®

L'ASSURANCE DE PERCEVOIR VOS LOYERS
EN TOUTE TRANQUILLITÉ

Vous êtes un
propriétaire privé
et vous souhaitez mettre
en location
votre logement

Optez
pour le
PASS-GRL®

Les « plus » du PASS-GRL®

- » Sécurise vos revenus locatifs
- » Assouplit les critères d'accès au logement pour un plus grand nombre de locataires
- » Dispense de caution d'une personne physique ou morale
- » Facilite la mise en location de votre bien

Des garanties qui protègent votre patrimoine

- ▶ Prise en charge des impayés de loyers et charges, sur toute la durée du bail ou indemnités d'occupation acquises jusqu'au départ du locataire avec un plafond de garantie maximum de 2 300 € / mois.
- ▶ Gestion totale du recouvrement.
- ▶ Prise en charge des détériorations immobilières constatées au départ du locataire, avec un plafond de 7 700 € TTC par sinistre et par logement (franchise absolue équivalant à un mois de loyer hors charges).

Pour quelques euros par mois⁽¹⁾

⁽¹⁾ La prime d'assurance PASS-GRL® donne accès à une déduction fiscale ou à un crédit d'impôts.

Pour bénéficier du contrat d'assurance PASS-GRL®, votre locataire entrant doit obtenir un passeport PASS-GRL® qui valide son éligibilité

Pour votre locataire



* Comité Interprofessionnel du Logement

Comment souscrire ?

Vous avez un nouveau locataire ou un locataire déjà en place respectant les critères du PASS-GRL®, vous pouvez souscrire un contrat d'assurance PASS-GRL® :

Connectez-vous sur www.grlgestion.fr pour connaître les entreprises d'assurances adhérentes au dispositif PASS-GRL®.



En cas d'impayé

Monsieur Dupont a souscrit une garantie PASS-GRL® au moment de la mise en location de son logement pour un loyer mensuel de 500 € charges comprises.

Son locataire n'a pas payé ses deux derniers mois de loyers et charges. Sa dette est de 1 000 €. Après l'envoi d'une lettre de rappel et une mise en demeure, Monsieur Dupont déclare le sinistre à GRL Gestion qui s'occupe de toutes les démarches de recouvrement. GRL Gestion transmet à l'APAGL le dossier du locataire en impayé pour mise en place du traitement social*. Au 90^e jour, GRL Gestion indemnise Monsieur Dupont et lui verse 1 500 € au titre des trois premiers mois d'impayés.

Monsieur Dupont continue de percevoir le loyer sans aucune autre démarche que sa déclaration d'impayés jusqu'à reprise de paiement du loyer ou départ du locataire.

* L'APAGL, ou son partenaire, reçoit le locataire et analyse sa situation financière et sociale pour lui proposer un plan de remboursement adapté.

PASS-GRL
APAGL
1% Logement

Un suivi personnalisé du locataire en impayé mis en œuvre par l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL)

Gérée paritairement par les partenaires sociaux du 1 % Logement, l'APAGL est chargée de garantir la finalité sociale du dispositif PASS-GRL®, par une analyse sociale de la situation du locataire en impayé et la proposition d'un plan de remboursement adapté à sa situation.